



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

N° Spécial

19 mars 2020

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCPAT du 19 mars 2020

SOMMAIRE

Avis	Date	DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL	Page
N°2020-34	17.03.2020	Avis d'arrêté DCPAT n° 2020-34 du 17 mars 2020 portant adaptation de l'alinéa 2 de l'article 2.13 de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 3 août 2018 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique 2910 applicables aux installations de combustion que la société Engie Cofely exploite à Courbevoie 1, place Samuel de Champlain.	3
N° 2020-35	17.03.2020	Avis d'arrêté préfectoral DCPAT n°2020-35 du 17 mars 2020 abrogeant l'arrêté préfectoral DRE n°2016-47 du 18 avril 2016 prescrivant l'élaboration d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) à la société MERSEN France Gennevilliers pour son site se trouvant à Gennevilliers, 37/41, rue Jean Jaurès.	3

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Avis d'arrêté DCPPAT n° 2020-34 du 17 mars 2020 portant adaptation de l'alinéa 2 de l'article 2.13 de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 3 août 2018 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique 2910 applicables aux installations de combustion que la société Engie Cofely exploite à Courbevoie 1, place Samuel de Champlain

Par arrêté DCPPAT n° 2020-34 du 17 mars 2020, le Préfet des Hauts-de-Seine le préfet des Hauts-de-Seine a prescrit à la société Engie Cofely, dont le siège social se situe 23, avenue Jules Rimet CS 50006 à Saint-Denis (93631), de nouvelles conditions d'exploitation de ses installations situées à Courbevoie, 1, place Samuel de Champlain.

L'original de l'arrêté peut-être consulté à la préfecture des Hauts de Seine – direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques.

Copie dudit arrêté sera déposée aux archives de la mairie de Courbevoie, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

Avis d'arrêté préfectoral DCPPAT n°2020-35 du 17 mars 2020 abrogeant l'arrêté préfectoral DRE n°2016-47 du 18 avril 2016 prescrivant l'élaboration d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) à la société MERSEN France Gennevilliers pour son site se trouvant à Gennevilliers, 37/41, rue Jean Jaurès.

Par arrêté préfectoral DCPPAT n°2020-35 du 17 mars 2020 le préfet des Hauts-de-Seine a abrogé l'arrêté préfectoral DRE n°2016-47 du 18 avril 2016 prescrivant l'élaboration d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) à la société MERSEN France Gennevilliers pour son site se trouvant à Gennevilliers, 37/41, rue Jean Jaurès.

L'original de l'arrêté peut-être consulté à la préfecture des Hauts de Seine – direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques.

Copie dudit arrêté sera déposée aux archives de la mairie de Gennevilliers, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>